Paris, le 22 mai 2020

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre des comptes et de l'action publique
139 rue de Bercy
75012 Paris

Objet : préavis de grève national reconductible le 3 juin 2020

Monsieur le Ministre,

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour toutes et tous, le syndicat SUD Collectivité Territoriales, constatant que nos positions ne sont pas entendues et que nos propositions ne sont pas prises en compte, appelle toutes et tous les agent.es de la Fonction Publique Territoriale à des journées de mobilisation **le 3 juin 2020**.

Ce mouvement s'inscrit dans le combat légitime contre les réformes menées par votre gouvernement concernant l'ensemble de la Fonction Publique. Ces réformes sont des attaques contre un service public de qualité et égalitaire, elles affaiblissent la démocratie de proximité, l'égalité de traitement de tous.tes les citoyen.nes et ainsi portent atteinte aux conditions de travail et d'emploi des agent.es.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur.euses qu'ils et elles soient salarié.es du secteur privé ou agent.es publics. La loi d'*urgence sanitaire* impose désormais des mesures dérogatoires qui s'appliquent notamment en matière de temps de travail, de congés. Ces mesures apparaissent comme de nouvelles attaques contre le statut de la Fonction publique. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com

Les annonces de primes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seule à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires. Vos primes ne sont que saupoudrage, et présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent.es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ces mesures sont mises en place dans un contexte où de trop nombreux agent.es sont encore contraint.es de se rendre sur leurs lieux de travail alors même que la période de confinement est encore en cours et sans que les équipements de protection (masques, savons, gels hydroalcooliques, blouses…) ne soient systématiquement fournis par les employeurs publics, contrairement à l'obligation générale de sécurité qui leur incombe en matière de protection de la santé des agent.es qu'ils emploient.

Par ailleurs, la perspective de début de confinement prévue à ce stade le 11 mai s'annonce particulièrement chaotique dans de nombreux secteurs.

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le **3 juin 2020 à partir de de 00h1** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tous.tes les agent.es titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat soit 300 € d'augmentation immédiate pour toutes et tous, le point d'indice à 5 € et le traitement de base à 1700 € net ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Retrait du projet actuel de réforme des retraites ce qui induit la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
- Retrait du projet de loi « transformation de la Fonction Publique » ;
- L'arrêt du projet gouvernemental CAP 22 ;
- L'embauche de personnel pour assurer un service public de qualité et la titularisation de tous.tes les contractuel.les ;

- L'arrêt des méthodes d'encadrement mettant en souffrance les personnels et l'amélioration des conditions de travail ;
- L'application du droit syndical.

De plus, dans le cadre de l'épidémie du COVID 19 et de ses conséquences :

- Qu'en cas de reconfinement, seuls les secteurs et services essentiels à la continuité de l'activité en période d'épidémie fonctionnent ;
- Que les agent.es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs pendant la période de confinement et jusqu'à la fin de l'épidémie ;
- Que les agent.es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ;
- Que les agent.es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT ;
- Que les conditions de télétravail pour les agent.es correspondent à celles du décret toujours en vigueur régissant le télétravail dans la fonction publique notamment en matière de matériel et d'assurance ;
- Que les personnels contractuel.les et vacataires ne soient pas laissé.es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
  C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi que qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- L'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- De véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale

Sylvie Assailly-Brizio

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com